



## TOPSENT Jacques

21 ans

Né le 9 février 1938 à Pantin (Seine-Saint-Denis)

Domicilié à Pont-Audemer

Célibataire

Médaille militaire à titre posthume

Médaille commémorative des opérations  
de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du  
Nord

**Mort pour la France**

**1959**



Dernier d'une fratrie de huit enfants, orphelin de père, Jacques Toppent est élevé par sa grand-mère à Pont-Audemer.

Du 7 au 10 octobre 1957, il participe aux opérations de sélection du centre de Chartres (Eure-et-Loir). Le 4 mars 1958, il est appelé à l'activité au centre d'instruction spéciale de l'aviation légère de l'Armée de terre d'Essey-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle) où il obtient son certificat pratique de mécanicien des armes.

Le 1<sup>er</sup> septembre, il est muté à l'école spéciale de l'aviation légère de l'armée de terre de Dax (Landes). Le 1<sup>er</sup> janvier 1959, il est nommé à la distinction de 1<sup>re</sup> classe. Le 4 juin, il est affecté au **groupe d'aviation légère de l'armée de terre n°3** en Algérie. Mis

en route pour Marseille, le même jour, il embarque à bord du *Sidi Hahouck* pour Alger. Le 7 juin, il arrive à Cheragas en renfort du plan « Nemours II ».

Libéré de ses obligations légales, le 31 août, il est maintenu sous les drapeaux<sup>1</sup>.

Le 12 décembre 1959, vers 23 h 30, le canonnier Jacques Toppent est retrouvé au sol.

Transporté en ambulance, vers 23 h 50, à l'hôpital civil Barbier-Hugo d'Alger, il y décède des suites de ses blessures le lendemain à 2 h 45.

Les résultats de l'enquête ont permis de constater que le garde-magasin Toppent a reçu un coup brutal pendant sa surveillance du magasin d'armes par un inconnu connaissant les lieux et les habitudes du casernement<sup>2</sup>.

Il repose au cimetière Saint-Ouen de Pont-Audemer.

Inscrit sur le monument aux morts de Pont-Audemer.

### Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

*« Jeune appelé du contingent, d'un dévouement exceptionnel et d'une conscience professionnelle digne d'éloges, chargé du maintien en condition et de la sauvegarde d'un important matériel d'armement, a été grièvement blessé en service commandé le 12 décembre 1959 à Cheragas. Est décédé des suites de ses blessures le 13 décembre 1959<sup>3</sup>. »*

<sup>1</sup> SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 58-270-00765.

<sup>2</sup> *Idem*, rapport du chef d'escadron Schreiber Roger, commandant le GALAT n°3 et la base Alat de Chéragas relatif au décès du canonnier de 1<sup>re</sup> classe Toppent Jacques, 13 décembre 1959.

<sup>3</sup> *Idem*, décret du 6 mai 1960 publié au JO le 13 mai 1960.